

**5. ARRANGEMENT RELATIF À LA RÉPRESSION DE LA CIRCULATION DES  
PUBLICATIONS OBSCÈNES, SIGNÉ À PARIS LE 4 MAI 1910, ET AMENDÉ PAR LE  
PROTOCOLE SIGNÉ À LAKE SUCCESS, NEW YORK, LE 4 MAI 1949**

*New York, 4 mai 1949*

**ENTRÉE EN VIGUEUR:** 1 mars 1950, date à laquelle les amendements à cet Arrangement, tels que contenus dans l'annexe au Protocole du 4 mai 1949, sont entrés en vigueur conformément au paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole.

**ENREGISTREMENT:** 1 mars 1950, No 728.

**ÉTAT:** Parties: 57.

**TEXTE:** Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 47, p. 159.

<i>Participant<sup>1</sup></i>	<i>Acceptation(A), Signature définitive du Protocole, Acceptation du Protocole, Succession à l'Arrangement, tel qu'amendé par le Protocole(d), Adhésion à l'Arrangement tel qu'amendé par le Protocole(a), Ratification de l'Arrangement tel qu'amendé par le Protocole</i>	<i>Participant<sup>1</sup></i>	<i>Acceptation(A), Signature définitive du Protocole, Acceptation du Protocole, Succession à l'Arrangement, tel qu'amendé par le Protocole(d), Adhésion à l'Arrangement tel qu'amendé par le Protocole(a), Ratification de l'Arrangement tel qu'amendé par le Protocole</i>
Afrique du Sud.....	1 sept 1950	Inde .....	28 déc 1949
Australie.....	8 déc 1949	Iran (République islamique d').....	30 déc 1959
Autriche .....	4 août 1950	Iraq.....	14 sept 1950
Bélarus .....		Irlande.....	28 févr 1952
Belgique.....	13 oct 1952	Islande.....	25 oct 1950
Cambodge.....		Italie.....	13 nov 1952
Canada .....	4 mai 1949	Jamaïque <sup>4</sup> .....	30 juil 1964 a
Chine <sup>2,3</sup> .....	4 mai 1949	Jordanie <sup>4</sup> .....	11 mai 1959 a
Chypre .....		Lesotho .....	28 nov 1975 d
Cuba.....	2 déc 1983	Libéria <sup>4</sup> .....	16 sept 2005 A
Danemark.....	1 mars 1950	Luxembourg.....	14 mars 1955
Égypte.....	16 sept 1949	Madagascar.....	10 avr 1963 a
États-Unis d'Amérique... 14 août 1950		Malaisie .....	31 août 1957 d
Fédération de Russie..... 14 mai 1949		Malawi.....	22 juil 1965 a
Fidji.....	1 nov 1971	Malte.....	24 mars 1967 d
Finlande .....	31 oct 1949	Maurice.....	18 juil 1969 d
France .....	5 mai 1949	Mexique.....	22 juil 1952
Ghana.....		Monténégro <sup>5</sup> .....	23 oct 2006 d
Haïti <sup>4</sup> .....	7 avr 1958 d	Myanmar <sup>4</sup> .....	13 mai 1949 a
Îles Salomon .....	26 août 1953		
	3 sept 1981 d		

<i>Participant<sup>1</sup></i>	<i>Acceptation(A), Signature définitive du Protocole, Acceptation du Protocole, Acceptation ipso facto en vertu du paragraphe 1 de l'article 10 de la Convention du 12 septembre 1923, telle qu'amendée(A), Succession à l'Arrangement et au Protocole</i>	<i>Succession à l'Arrangement, tel qu'amendé par le Protocole(d), Adhésion à l'Arrangement tel qu'amendé par le Protocole(a), Ratification de l'Arrangement tel qu'amendé par le Protocole</i>	<i>Participant<sup>1</sup></i>	<i>Acceptation(A), Signature définitive du Protocole, Acceptation du Protocole, Acceptation ipso facto en vertu du paragraphe 1 de l'article 10 de la Convention du 12 septembre 1923, telle qu'amendée(A), Succession à l'Arrangement et au Protocole</i>	<i>Succession à l'Arrangement, tel qu'amendé par le Protocole(d), Adhésion à l'Arrangement tel qu'amendé par le Protocole(a), Ratification de l'Arrangement tel qu'amendé par le Protocole</i>
Nigéria .....		26 juin 1961 d	Roumanie.....	2 nov 1950	
Norvège .....	4 mai 1949		Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord <sup>2</sup> ....	4 mai 1949	
Nouvelle-Zélande .....	14 oct 1950		Serbie <sup>7</sup> .....		12 mars 2001 d
Pakistan.....	4 mai 1951		Sierra Leone.....		13 mars 1962 d
Pays-Bas (Royaume des).....	26 sept 1950		Slovaquie <sup>6</sup> .....		28 mai 1993 d
République démocratique du Congo.....		31 mai 1962 d	Sri Lanka.....	14 juil 1949	
République tchèque <sup>6</sup> .....		30 déc 1993 d	Suisse.....	23 sept 1949	
République-Unie de Tanzanie.....		28 nov 1962 a	Trinité-et-Tobago.....		11 avr 1966 d
			Türkiye.....	13 sept 1950	
			Zambie.....		1 nov 1974 d

**Notes:**

<sup>1</sup> Un instrument d'acceptation de ce Protocole avait été déposé le 2 décembre 1975 auprès du Secrétaire général au nom du Gouvernement de la République démocratique allemande avec une déclaration. Pour le texte de la déclaration, voir *Recueil des Traités* des Nations Unies, vol. 987, p. 410. Une "notification de réapplication" de l'Arrangement du 1910 au nom de la République démocratique allemande avait été déposée auprès du Secrétaire général le 4 octobre 1974. Voir aussi note 2 sous "Allemagne" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

<sup>2</sup> Le 17 décembre 2002, le Gouvernement chinois a informé le Secrétaire général de ce qui suit :

Le 1er juillet 2002, le gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong a fusionné le Bureau des technologies de l'information et de la diffusion et le Bureau du commerce et de l'industrie, qui sont devenus le Bureau du commerce, de l'industrie et de la technologie. En conséquence, le Bureau du commerce, de l'industrie et de la technologie est devenu, au sein du gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong, l'autorité chargée des responsabilités prévues à l'article premier de l'Arrangement.

<sup>3</sup> Voir note concernant les signatures, ratifications, adhésions, etc., au nom de la Chine (note 1 sous "Chine" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume).

<sup>4</sup> La ratification, ainsi que l'adhésion à la Convention du 12 septembre 1923, entraîneront, de plein droit et sans notification spéciale, adhésion concomitante et entière à l'Arrangement du 4 mai 1910 [...]

<sup>5</sup> Voir note 1 sous "Monténégro" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires de ce volume.

<sup>6</sup> La Tchécoslovaquie, en vertu de son acceptation le 21 juin 1951 du Protocole de 4 mai 1949 amendant l'Accord de 1910, était devenue à la date de cette acceptation participant à l'Accord. Voir aussi note 1 sous "République tchèque" et note 1 sous "Slovaquie" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

<sup>7</sup> L'ex-Yougoslavie avait accepté le Protocole le 29 avril 1953. Voir aussi note 1 sous "Bosnie-Herzégovine", "Croatie", "Ex-République yougoslave de Macédoine", "ex-Yougoslavie",

"Slovénie" et "Yougoslavie" dans la partie "Informations de nature historique", qui figure dans les pages préliminaires du

présent volume.